

corps social en trois ordres était bien certainement une *forme constitutionnelle*, et même très-protectrice des *libertés publiques*, c'est-à-dire des *droits, franchises et immunités* dont les Français de chaque ordre et de chaque classe étaient en possession. En 1789, le vœu de la saine majorité était, il est vrai, que de sages modifications fussent apportées à cette constitution antique : pourquoi le vœu de cette majorité a-t-il été si mal compris, ou plutôt par quelle fatalité ne l'a-t-on pas suivi? Le fait est que, par l'anéantissement total de l'ancienne constitution de la France, on travaillait bien mieux dans l'intérêt du *despotisme* que dans celui de la *liberté*.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Guillin-Dumontet et son frère, Guillin de Pougelon, ne repoussaient aucune réforme jugée d'un véritable intérêt pour la France; mais il est certain aussi que lorsqu'ils virent *l'Assemblée constituante* démolir pièce à pièce toutes nos institutions monarchiques et religieuses, lorsqu'ils virent l'autorité royale réduite à un état complet de nullité, ils s'indignèrent, avec tout ce qui avait conservé quelque ombre de sens commun, de cet amas d'inepties qui allaient plonger la patrie dans l'abîme; ils sentirent qu'au lieu de la liberté qu'il demandait, le pays ne pouvait que tomber sous le despotisme des *masses populaires*. Cependant ils ne s'enrôlèrent point sous les drapeaux de l'émigration, ils ne firent pas cette noble faute : ils restèrent sur le sol natal, mais sans trop espérer d'y trouver la paix.

Plusieurs mois avant la fédération du 14 juillet 1790, Louis XVI, qui prévoyait les funestes résultats des perfides manœuvres employées par les meneurs de l'Assemblée nationale, conçut le projet d'abandonner Paris pendant quelque temps et de venir à Lyon avec la cour, afin d'y travailler plus librement à la réparation des maux qui frappaient ses regards paternels. Ce projet, concerté dans le plus grand secret, fut communiqué par un des agents du roi à M. Imbert-Colomès, homme qui jouissait alors à Lyon de la considération la plus méritée. M. Imbert fit part du projet à trois